COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire est composé de 55 conseillers.

Claude RIBOULET : Président

Didier LINDRON : 1er Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat

Laurence CHICOIS : 2ème Vice-présidente au développement touristique et au thermalisme

Bruno DEPRAS : 3ème Vice-président à l'action éducative, l'enfance et la jeunesse

Elise BOULON : 4ème Vice-présidente aux énergies renouvelables et à l'environnement

Lionel BROCARD : 5ème Vice-président aux ressources financières et humaines

Christiane TOUZEAU : 6ème Vice-présidente à l'équilibre territorial et à l'aménagement

Alain CHANIER : 7ème Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements

Elisabeth BLANCHET : 8ème Vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi

Gérard FERRIERE : 9ème Vice-président à la promotion et à l'attractivité du territoire

Marie CARRE : 10ème Vice-présidente à l'offre artistique et culturelle

Jocelyne BIZEBARRE : Conseillère déléguée à l'accompagnement des gens du voyage

Olivier LABOUESSE : Conseiller délégué à l'agriculture et aux productions locales

Maryline JALIGOT : Conseillère déléguée à la vie des villes et villages

Bruno BOVE : Conseiller délégué à la mutualisation

Cyrille RIMBAULT : Rapporteur au budget

Les conseillers communautaires :
Viviane ALLOIN, Serge BADUEL, Daniel BEAULATON, Gilles BIDAUD, Isabelle BIDET, Eric BLONDEAU, Stéphanie BODEAU, Pierre Henri BONHOMME, Annick BOULET, Magali BOULOGNE, Sylvain BOURDIER, Lionel BROCARD, Ghislaine BUREAU, Alain CHAPY, Daniel COLLINET, Patrice DAFFY, Murielle DESFORGES, Stéphane DEVERRIERE, Michèle DUFFAULT, Gérard FENOUILLET, Gérard FERRIERE, Jean-Pierre FOURNET, Stéphane JARDONNET, Jean-Pierre LAURENT, François LEMOUCHEUX, Maria LOUREIRO, Emmanuelle MICHON, Guillaume NOUALI, Alain PATUREAU, Jean-Jacques PERRET, Jacques PHILIP, Pascal RELIANT, Cyrille RIMBAULT, Anne SAINT-JULIEN, Caroline SCHLAUDER, Fernand SPACCAFERRI, Jean-Pierre SOUPIZET, Alexandra SURRE, Daniel TABUTIN, Benoit THEVENET, Eric TOURAUD, Thierry VERGE.

LES SERVICES DE LA COM COM

Siège: 22 Avenue Marx Dormoy
03600 COMMENTRY

Accueil, standard: Jessica JACQUINET
au 04 70 09 77 20

Comptabilité: Sandrine AUTISSIER
au 04 70 09 77 26

Direction et pôle économique :
04 70 09 77 22

Pôle social: enfance jeunesse, aire d'accueil des gens du voyage : Angélique DAILLIE au 04 70 09 77 24 / portage de repas : Cécile DUMONT au 07 84 68 32 97

Urbanisme et aides à l'habitat :
Gwenaëlle JUSSERANDOT au 04 70 09 77 23

Ressources humaines, prêt matériel:
Jean-Michel CARNEIRO au 04 70 09 77 21

TOURISME-COMMUNICATION-PATRIMOINE

Office de Tourisme Intercommunal
Boulevard des Arènes
BP 10 03310 NERIS-LES-BAINS
À Néris-les-Bains au 04 70 03 11 03
À Montmarault au 04 70 07 39 21

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Adem au 04 70 02 60 11

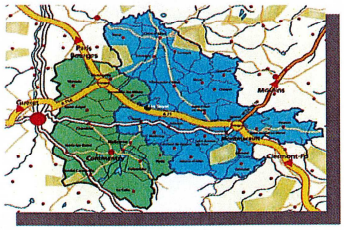

Les interventions de Commentry, Montmarault, Néris Communauté

Plan de relance communautaire

Pour accompagner les mesures gouvernementales, régionales et départementales, les élus communautaires ont décidé de mettre en place un plan de relance spécifique au territoire pour aider les activités professionnelles à passer la crise sanitaire :

- La Communauté de communes a abondé le fonds d'urgence du Conseil régional à hauteur de 2 € par habitant soit 53 600 €. Ce fonds vise les petites entreprises et les associations. Il leur propose une avance remboursable entre 3 000 et 20 000 €. A noter que le conseil départemental a contribué au fonds à hauteur de 4 € par habitant.
- La communauté de communes a mis en place directement un fonds pour venir en aide aux activités commerciales ayant été dans l'obligation de fermer pendant la période d'état d'urgence sanitaire conformément à l'arrêté du 15 mars 2020. L'aide s'élève à 400 € par mois de fermeture.
- Pour dynamiser le secteur artisanal, les élus ont décidé de majorer les aides à l'habitat de 5 points pour tous les dossiers instruits au cours du second trimestre 2020. L'opération sera reconduite si nécessaire.

Au total, les élus ont inscrit dans le budget prévisionnel 2020 une enveloppe de 250 000 € pour participer au maintien et à la relance de l'économie sur le bassin de vie de la communauté.

Aide aux zones d'activités

- **A Chamblet** : l'entreprise Luxel termine l'installation sur la ZAC de Magnier d'un parc photovoltaïque au sol de 12 ha ; la mise sous tension devrait s'effectuer au cours de l'année. Un permis de construire a été déposé pour un nouveau parc de 13 ha supplémentaires un peu plus au nord.
- **A Montmarault** : en partenariat avec la société d'autoroute et le conseil départemental , il est envisagé d'aménager un parking de covoiturage. La communauté de communes entreprendra très prochainement des travaux de voirie pour améliorer l'accès au sud de la ZA du Grand Champ, notamment en vue du rapatriement des activités d'AGRO SERVICE 2000 dans son entrepôt à Montmarault ; ce qui devrait permettre le retour d'une trentaine de salariés sur le secteur.
- **A Verneix**, un compromis de vente d'une parcelle de 3,5 ha est sur le point d'être finalisé pour l'implantation d'une centrale de méthanisation au niveau de la ZA de la Croix de Fragne.
- **A Néris-les-Bains** : l'entreprise Vétinos, spécialisée dans le matériel pour les vétérinaires, s'implante sur la ZAC de la Brande et construit un bâtiment de 1500 m^2 . La communauté de communes entreprend des travaux de voirie pour desservir cette nouvelle entreprise. Une vingtaine de salariés sont concernés pour venir travailler sur le secteur.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Dans le cadre de la loi "NOTRE", et depuis avril 2018, la compétence "plan d'Urbanisme" n'est plus exercée par les communes, mais par la communauté de communes.
De ce fait , notre PLU actuel va être remplacé par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration et qui sera la référence à compter de 2022.

Ce PLUI doit prendre en compte les nouvelles règles et contraintes d'urbanisme ; ainsi, il est fort probable que les zones actuellement constructibles dans notre PLU, ne le soient plus à brève échéance.
Nous nous tenons à votre disposition pour donner des précisions concernant Verneix.

Projet d'une centrale de méthanisation à la Croix de Fragne

La méthanisation : une double valorisation de la matière organique issue de l'industrie agroalimentaire, de l'agriculture et des collectivités (15 à 18000 tonnes / an valorisées).
Le processus de méthanisation génère :
- du biogaz qui, épuré, peut être injecté dans le réseau de gaz de ville (biométhane) (250 m3/h-Equivalent consommation de 2200 foyers).
- un amendement organique et un fertilisant minéral naturel utilisable pour l'agriculture (5000ha de terres fertilisées)

Planning du projet :

- **2021-2022** : instruction par les services de l'Etat ; Consultation Publique
- **2022-2023** : construction de l'unité de méthanisation
- **Mi 2023** : Mise en service et exploitation

Pour plus d'informations :
http://ouest-bourbonnais.energiedurable.info/